

Une place de choix dans tout portefeuille



**LES
OBLIGATIONS
D'ÉPARGNE
DU CANADA**

Canada

9%

LA PREMIÈRE ANNÉE

Chaque année, depuis plus de 40 ans, des millions de Canadiens achètent des Obligations d'épargne du Canada. C'est compréhensible puisqu'il s'agit d'un placement profitable, sûr et encaissable en tout temps.

Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada rapportent 9% la première année.

Pour chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance en 1997, le taux de cette émission sera déterminé annuellement en fonction des taux d'intérêt alors en vigueur des obligations. Toutefois, les émissions non échues continueront de bénéficier de leur taux minimum garanti, et ce, jusqu'à leur échéance respective.

Année après année, les Obligations d'épargne du Canada constituent un placement avantageux tant pour les épargnants que pour les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS SUR LA NOUVELLE ÉMISSION DE CETTE ANNÉE

Elles sont:

- **Sûres**, puisqu'elles sont garanties par le gouvernement du Canada;
- **Rentables**, parce qu'elles rapportent un intérêt qui est toujours concurrentiel aux taux du marché;
- **Encaissables en tout temps**, car contrairement à d'autres placements ou régimes d'épargne, les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées quand bon vous semble. Il n'y a aucune pénalité d'intérêt à l'encaissement après le 31 janvier 1988.

Limite d'achat

Cette année, la somme qu'un particulier peut détenir en propriété ou en participation pour cette nouvelle émission ne peut excéder 75 000 \$.

Limite spéciale d'achat

Les obligations de l'émission S-35 de 1980 arrivent à échéance le 1^{er} novembre de cette année. Les détenteurs de ces obligations peuvent en acheter de nouvelles pour un montant correspondant à la valeur nominale de leurs obligations S-35, en plus de la limite d'achat de 75 000 \$.

Le Mode d'épargne sur le salaire: une façon simple et efficace d'épargner

Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être achetées au comptant, mais on peut aussi se les procurer, à tempérament, par le Mode d'épargne sur le salaire.

Chaque année, au-delà d'un million de Canadiens souscrivent au Mode d'épargne sur le salaire, car ils savent que c'est une façon simple et efficace de mettre de l'argent de côté. Le Mode d'épargne sur le salaire est offert dans plus de 14 000 entreprises participantes au Canada. Renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir si vous pouvez en bénéficier vous aussi.

Souscrivez dès maintenant au Mode d'épargne sur le salaire des Obligations d'épargne du Canada.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS EN COURS

Rendement des émissions en cours

Les détenteurs d'obligations des émissions non échues ont tout intérêt à conserver leurs obligations, car les rendements sont ajustés au nouveau taux d'intérêt de cette année.

Pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1987, les taux minimums des émissions en cours S-37 de 1982 à S-41 de 1986 inclusivement, ont été portés au taux de cette année, soit 9%.

Quant à l'émission S-36 de 1981, elle continuera de rapporter des intérêts au taux *minimum garanti de 10,5%*. Pour plus de renseignements, consultez le tableau ci-contre.

Rendement et valeur des Obligations d'épargne du Canada

Émission	Échéance	Taux d'intérêt simple*		Obligation à intérêt composé		Intérêt sur obligation «R» payable le 1 ^{er} nov. 1988 par tranche de 1 000 \$
		1987/88	minimum jusqu'à l'échéance	Valeur d'une obligation de 1 000 \$		
				1 ^{er} nov. 1987	1 ^{er} nov. 1988	
S-42 (1987)	1997	9,00 %	...**	1 000,00 \$	1 090,00 \$	90,00 \$
S-41 (1986)	1993	9,00	5,75 %	1 077,50	1 174,48	90,00
S-40 (1985)	1992	9,00	6,50	1 174,48	1 280,18	90,00
S-39 (1984)	1991	9,00	7,00	1 306,60	1 424,20	90,00
S-38 (1983)	1990	9,00	7,00	1 432,91	1 561,87	90,00
S-37 (1982)	1989	9,00	8,50	1 616,03	1 761,47	90,00
S-36 (1981)	1988	10,50	N/A	2 008,97	2 219,91	105,00
S-35 (1980)	1987	...échues le 1 ^{er} nov. 1987...		2 319,66

N/A = non applicable

*Même taux pour le calcul de l'intérêt composé

**Le taux de cette émission sera déterminé en fonction des taux d'intérêt alors en vigueur des obligations.



Les détenteurs d'obligations à intérêt composé peuvent connaître la valeur de leurs obligations sur une base mensuelle en consultant le tableau ci-dessous.

Caractéristiques des nouvelles Obligations d'épargne du Canada

	Obligation à intérêt composé	Obligation à intérêt régulier
Paiement de l'intérêt	L'obligation à intérêt composé rapporte de l'intérêt simple annuellement jusqu'à l'échéance. Après la première année, l'intérêt sur l'intérêt s'accumule au taux annuel alors en vigueur. L'intérêt est capitalisé et n'est payable qu'à l'encaissement ou à l'échéance des obligations.	L'intérêt annuel est payé le 1 ^{er} novembre de chaque année par chèque ou, si vous préférez, déposé directement à votre compte de chèques ou d'épargne. Faites-en la demande à l'achat de vos obligations.
Date d'émission	1^{er} novembre 1987	1^{er} novembre 1987
Mode d'achat	Au comptant ou à tempérament	Au comptant
Coupages	100 \$, 300 \$, 500 \$, 1 000 \$, 5 000 \$, 10 000 \$. (Maximum de 5 coupures de 100 \$ par propriétaire immatriculé)	300 \$, 500 \$, 1 000 \$, 5 000 \$, 10 000 \$.
Valeur de rachat	Encaissable en tout temps. L'obligation encaissée après le 31 janvier 1988 sera remboursée à sa pleine valeur nominale majorée de l'intérêt simple et, le cas échéant, de tout intérêt composé gagnés pour chaque mois complet écoulé depuis le 1 ^{er} novembre 1987. L'obligation encaissée avant le 31 janvier 1988 inclusivement sera remboursée à sa pleine valeur nominale sans l'intérêt couru.	Encaissable en tout temps. L'obligation encaissée après le 31 janvier 1988 sera remboursée à sa pleine valeur nominale majorée de l'intérêt simple pour chaque mois complet écoulé depuis le 1 ^{er} novembre 1987 ou depuis le dernier paiement d'intérêt. (Si elle est encaissée en septembre ou en octobre, on remettra au détenteur la valeur nominale moins l'intérêt non gagné, car il recevra le 1 ^{er} novembre suivant un paiement d'intérêt pour toute l'année.) L'obligation encaissée avant le 31 janvier 1988 inclusivement sera remboursée à sa pleine valeur nominale sans l'intérêt couru.

Valeurs mensuelles des Obligations d'épargne du Canada

Obligations à intérêt composé (pour une obligation de 1 000 \$)								
MOIS	S-35 1980-81	S-36 1981-82	S-37 1982-83	S-38 1983-84	S-39 1984-85	S-40 1985-86	S-41 1986-87	S-42 1987-88
nov. 1986	2 091,80 \$	1 818,07 \$	1 489,43 \$	1 329,85 \$	1 212,63 \$	1 090,00 \$	1 000,00 \$	—
déc.	2 110,79	1 833,98	1 499,98	1 338,43	1 220,46	1 097,04	1 006,46	—
janv. 1987	2 129,78	1 849,89	1 510,53	1 347,02	1 228,29	1 104,08	1 012,92	—
nov.	2 319,66	2 008,97	1 616,03	1 432,91	1 306,60	1 174,48	1 077,50	1 000,00 \$
déc. 1987	É	2 026,55	1 628,15	1 443,66	1 316,40	1 183,28	1 085,58	1 007,50*
janv. 1988		2 044,12	1 640,27	1 454,40	1 326,20	1 192,09	1 093,66	1 015,00*
fév.	C	2 061,70	1 652,39	1 465,15	1 336,00	1 200,90	1 101,74	1 022,50
mars		2 079,28	1 664,51	1 475,90	1 345,80	1 209,71	1 109,83	1 030,00
avril	H	2 096,86	1 676,63	1 486,64	1 355,60	1 218,52	1 117,91	1 037,50
mai		2 114,44	1 688,75	1 497,39	1 365,40	1 227,33	1 125,99	1 045,00
juin	U	2 132,02	1 700,87	1 508,14	1 375,20	1 236,13	1 134,07	1 052,50
juil.		2 149,59	1 712,99	1 518,88	1 385,00	1 244,94	1 142,15	1 060,00
août	E	2 167,17	1 725,11	1 529,63	1 394,80	1 253,75	1 150,23	1 067,50
sept.		2 184,75	1 737,23	1 540,38	1 404,60	1 262,56	1 158,31	1 075,00
oct.		2 202,33	1 749,35	1 551,12	1 414,40	1 271,37	1 166,39	1 082,50
nov.		2 219,91	1 761,47	1 561,87	1 424,20	1 280,18	1 174,48	1 090,00

*Ces chiffres indiquent la valeur théorique, avant le 1^{er} février 1988, des obligations de la série S-42. Les obligations encaissées avant cette date sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉMISSION S-35 ÉCHÉANT CETTE ANNÉE ET LES ÉMISSIONS DÉJÀ ÉCHUES

Cette année, une émission d'Obligations d'épargne du Canada arrive à échéance. Il s'agit de l'émission S-35. Si vous détenez de ces obligations, il est temps de les encaisser et d'en racheter de nouvelles, car elles ne rapportent plus

d'intérêt après le 1^{er} novembre de cette année. Pour connaître la valeur de ces obligations, consultez le tableau "Rendement et valeur..."

Émissions déjà échues

À compter du 1^{er} novembre 1987, toutes les obligations des émissions antérieures à 1981 seront échues et ne rapporteront plus d'intérêt. Pour savoir si vous

en détenez, vérifiez le numéro d'émission et la date d'échéance imprimés sur le certificat.



**Encaissez-les
et rachetez-en
de nouvelles!**

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Une place de choix dans tout portefeuille

Qui peut en acheter?

Tous les résidents canadiens, adultes ou mineurs, peuvent en acheter. On peut aussi les acquérir par voie de succession ou dans le cadre de certains régimes d'épargne enregistrés comme le stipule la formule de souscription.

Quand peut-on les acheter?

Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada peuvent être achetées au comptant jusqu'au 6 novembre 1987 inclusivement sans qu'on ait à payer l'intérêt couru.

Après cette date, si la vente se poursuit, un intérêt de 9% par année sera ajouté pour chacun des mois écoulés depuis le 1^{er} novembre 1987 jusqu'à la fin du mois de l'achat.

Faites vite! Le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.

Comment s'en procurer?

Les obligations à *intérêt régulier* ou *composé* peuvent être achetées *au comptant* dans toutes les institutions financières autorisées. Vous pouvez aussi vous procurer les obligations à *intérêt composé* par le Mode d'épargne sur le salaire.